

## CHAPITRE 2

# Les buts du terrorisme

*Stéphane Leman-Langlois*

Le terrorisme au Canada se résume à bien peu de choses et force est de constater que, pris dans sa définition conventionnelle, c'est surtout sa rareté qui frappe l'observateur. Et pourtant, le Canada a en quelque sorte ouvert la voie à un nouveau terrorisme de destruction massive avec la double attaque à la bombe contre un avion d'Air India et l'aéroport Narita de Tokyo en 1985. À l'époque, plus de 300 Canadiens avaient péri parce qu'une poignée d'extrémistes avaient voulu se venger d'Indira Gandhi – motif qui peut paraître bien mal proportionné à l'acte commis. Ce chapitre porte justement sur la manière dont les terroristes adoptent leurs buts et conçoivent des moyens de les réaliser.

L'Équipe de recherche sur le terrorisme et l'antiterrorisme (ERTA)<sup>1</sup> a recensé quelques 400 incidents *apparentés* au terrorisme depuis 1973. Cependant, l'immense majorité de ces actes sont des attaques contre la propriété causant des dommages mineurs (contre des écoles, des églises, des entreprises et des édifices gouvernementaux). Nous avons délibérément utilisé une définition très large du terrorisme – *toute action violente ou menaçant de violence, à but coercitif, à justification politique et dirigée contre des personnes non-combattantes* – parce qu'être plus sélectif semble prématuré, vu l'état de l'étude du terrorisme. Comme nous le verrons, le fait que le bien-fondé de notre définition du terrorisme soit discutable n'aura aucun effet sensible sur le contenu de ce chapitre. Ici, il s'agira justement de diversifier le plus possible les individus, les actions

1. Sur la toile: <erta-tcrg.org>.

et les objectifs qui pourraient être conçus comme « terroristes ». L'idée est d'avoir sous les yeux la variation maximale de ce qu'on pourrait appeler la « rationalité terroriste », afin de voir s'il existe un moyen simple de la décortiquer et de la catégoriser. Chose importante, soulignons que notre définition du terrorisme n'est pas basée sur la provenance géopolitique, la culture, la psychologie, l'extraction sociale, la religion, etc., des individus ou des organisations qui le commettent. Autrement dit, *n'importe qui* peut être un terroriste : il suffit de commettre un *acte* terroriste ; c'est l'acte, et non la personne, qui est terroriste. À l'opposé, une personne qui a commis des actes terroristes peut également s'engager dans d'autres activités (politiques, charitables, criminelles, etc.), sans rien changer au fait que ses actes de violence passés correspondaient à notre définition du terrorisme.

Quant à la portion « internationale » des activités terroristes au Canada, comme déjà expliqué ailleurs<sup>2</sup>, elle est limitée, sauf exception, à fournir un soutien logistique à des organisations actives dans d'autres pays, principalement sous forme de recrutement et de financement. Ces activités, à leur tour, engendrent de la violence régulatrice intra-groupe et intergroupes (contrôle des membres, rivalités entre des groupes ou répression de la dissidence locale). Somme toute, les activités de soutien, ou « activités secondaires », ressemblent intimement à celles de groupes criminalisés ordinaires<sup>3</sup>. Elles ont ceci de fondamentalement différent, toutefois, qu'elles varient au gré d'événements politiques lointains et souvent imprévisibles.

Bien sûr, plusieurs ouvrages se sont déjà penchés sur ce qui pousse les individus à avoir recours à la violence pour imposer leur position politique à d'autres. Cependant, contrairement au courant de pensée dominant, il est en pratique peu efficace de tenter d'expliquer le terrorisme par un assortiment de pathologies sociales et psychologiques. Sauf exception, les terroristes ne sont pas des détraqués, ils ne sont pas hypnotisés par une idéologie, captivés par une religion ou manipulés par un gourou.

2. Leman-Langlois, Stéphane et Jean-Paul Brodeur, « Terrorism Old and New: Counterterrorism in Canada, 1973-2005 », *Police Practice and Research*, 6(2), 2005, p. 121-140.

3. Leman-Langlois, Stéphane, « Terrorisme et crime organisé, contrastes et similitudes », dans C.P. David et B. Gagnon, *Repenser le terrorisme*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007.

Les individus responsables des incidents répertoriés par l'ERTA ont posé des gestes résultant d'une décision réfléchie, ils ont agi en fonction d'un but. Dans la plupart des cas, ces buts sont parfaitement explicites et facilement intelligibles par l'observateur moyen – bien que, évidemment, leur légitimité puisse être rejetée, ou qu'on puisse juger que les moyens qu'ils ont mis en œuvre soient injustifiables. Il faut donc éviter de confondre notre rejet des conclusions auxquelles sont arrivés les terroristes et notre difficulté à en comprendre la logique. Inversement, comprendre la logique ne signifie pas qu'il faille accepter les conclusions et la violence qui en découle.

### 1. Choisir et agir : la rationalité humaine

Inutile de discuter rationalité terroriste sans avoir les moyens de la comparer à la rationalité des non-terroristes. En criminologie, l'approche dite du « choix rationnel » a pris beaucoup d'importance depuis quelques années. Elle consiste à rendre compte de la décision de commettre un crime à la fois comme la poursuite d'un bénéfice personnel et la fuite de situations ou conséquences indésirables. Par exemple, le voleur se procure des biens dont il pourra jouir ou échanger contre une autre chose pour laquelle il ressent un besoin. S'il vole, c'est aussi parce qu'il est convaincu que le désagrément lié au risque d'être arrêté et puni est inférieur au plaisir que lui procurera son butin. Autrement dit, sa décision de voler est le résultat d'un calcul préalable des *coûts* et des *bénéfices* probables de son action, d'un « choix rationnel ».

On le voit, pour que cette formule du choix rationnel puisse servir d'explication à une action, on doit supposer ou décréter que la rationalité coûts/bénéfices s'applique rigoureusement à toutes les actions humaines. Si on se permet de faire appel à d'autres explications pour combler certaines lacunes, psychologiques par exemple, on devra également disposer d'un moyen de différencier entre les acteurs calculateurs et les acteurs dont les actes résultent d'un trait psychologique. Sinon, le tout revient à dire que les acteurs sont rationnels lorsqu'ils sont rationnels, ce qui nous aide assez peu à comprendre leurs actions.

Or, il semble bien que des acteurs « normaux » prennent des décisions qui sont, souvent, très peu orientées par le bénéfice personnel ou la fuite de sanctions. Bien des terroristes agissent par altruisme ou justement

afin de provoquer des sanctions contre eux-mêmes, contre leur groupe ou contre la population en général, pour tenter de démontrer la cruauté et l'immoralité du gouvernement. Dans son livre sur la rationalité stratégique du terrorisme suicide, Robert Pape différencie d'ailleurs les types de raisons qui motivent les terroristes selon leur position dans le groupe<sup>4</sup>. Par exemple, les dirigeants de haut niveau ont une rationalité politique stratégique, et ceux qui commettent les attaques suicide sont « altruistes ». Avec un tel éventail de possibilités, Pape réussit à rendre compte de la plupart des actes dont il fait l'inventaire, mais le lecteur reste à se demander si le concept de rationalité n'est pas ainsi étiré au point de se briser. En effet, si le calcul coûts/bénéfices doit inclure des bénéfices improbables, indirects, distants, et fondamentalement subjectifs, ou dont l'auteur des actes ne profitera pas personnellement, l'explication perd beaucoup de sa puissance. L'exemple maximal de ce problème est celui du terrorisme religieux, qui promet aux martyrs un paradis assuré, le respect et la compensation financière pour sa famille et la gratitude éternelle de ses compatriotes. Toutes ces choses sont clairement des *bénéfices*, mais uniquement pour celui qui croit au paradis et à la sincérité de ceux qui le téléguident.

La littérature scientifique sur le terrorisme tend à relever de l'une ou l'autre de deux grandes catégories. Si la première présente le terrorisme comme le summum du crime rationnel, préparé, prémédité, calculé, stratégique<sup>5</sup>, la seconde, au contraire, renvoie le terroriste aux psychologues et autres experts de l'irrationalité pathologique<sup>6</sup>. Cette dernière reste minoritaire parce qu'elle ne mène pas à des conclusions directement utilisables par la police ou par les autres organismes de sécurité. Par contraste, la représentation hyper-rationnelle du terrorisme mène à des conclusions pratiques plus claires et davantage compatibles avec les organes de sécurité déjà existants et les politiques sécuritaires répressives qui sont le standard dans la gouvernance contemporaine de toutes les formes de criminalité. Néanmoins, les explications psychologiques restent populaires, malgré leurs défauts. En fait, au-delà de caractéristiques

4. Pape, Robert, *Dying to Win: The Strategic Logic of Suicide Terrorism*, New York, Random House, 2005.

5. Par exemple: Chaliand, Gérard et Arnaud Blin (dir), *Histoire du terrorisme: de l'Antiquité à al-Qaida*, Paris: Bayard, 2004.

6. Mannoni, Pierre, *Les logiques du terrorisme*, Paris, In press, 2004.

psychiques qui sont généralisables à des pans entiers de la population, les terroristes se distinguent peu du commun des mortels. À ce jour, aucun auteur n'a pu montrer que les terroristes partagent un trait commun qui les démarque des êtres humains ordinaires. Dans son ouvrage sur les terroristes jihadistes, Sageman a montré que les recrues d'al-Qaida étaient des individus se ressemblant très peu, entrés en contact les uns avec les autres à travers leurs connaissances, et radicalisés *après* ces premiers contacts<sup>7</sup>.

Dans ce chapitre, contentons-nous de considérer les humains comme des êtres pensants, réfléchissant à leurs actions, leur donnant un *sens*, afin d'éviter les deux écueils de l'hyper-rationalité et du psychologisme. On pourra en débattre, mais le terrorisme, plus que toute autre action humaine, s'accompagne toujours d'un discours justificateur, d'une logique politique donnant un sens aux gestes posés. Ce constat ne constitue aucunement une explication causale au terrorisme, c'est simplement un élément fondamental de sa définition : de toujours présenter une mixture de destruction et de justification. La justification peut très bien avoir été concoctée *après* un attentat, lorsque les terroristes se trouvent eux-mêmes dépassés, déçus, ravis ou horrifiés par les conséquences de leurs propres actions. Il n'en reste pas moins que pour l'auteur d'une attaque terroriste, le fait que son objectif soit connu de ceux qui comptent à ses yeux est absolument primordial.

## 2. Les types classiques du terrorisme

La plupart des typologies courantes du terrorisme sont fondées sur trois présupposés fondamentaux : 1) que le terrorisme vise un objectif *politique*, au sens particulier où on tente de le faire entrer dans la logique courante de la politique locale ou internationale ; 2) que le terrorisme est *calculé*, au sens où les terroristes choisissent une tactique optimale, ou du moins adéquate, pour rencontrer leurs objectifs ; 3) que les objectifs du groupe sont suffisamment précis et clairement explicites pour être consistants — que ce soit selon la description qu'en font chaque membre

7. Sageman, Marc, *Understanding Terror Networks*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2004.

du groupe, les porte-parole du groupe ou l'ensemble des représentants des autorités.

Ces trois présupposés sont suffisamment incorrects pour qu'on les rejette. Les raisons sont multiples, mais on peut facilement constater, d'abord, que le terrorisme ne correspond pas nécessairement à l'environnement politique tel qu'on le conçoit généralement, notamment lorsqu'il est question de terrorisme religieux. Dans bien des cas, les terroristes sont des adeptes de toutes sortes de théories de conspiration plus loufoques les unes que les autres. De plus, les moyens utilisés par les terroristes sont souvent leur propre objectif, c'est-à-dire que, sans égard à leur efficacité ou inefficacité, ils sont choisis parce que les terroristes ont une prédilection pour eux, parce qu'ils correspondent à l'images qu'ils ont d'eux-mêmes. Par exemple, les moyens imitant la guerre sont favorisés, et le potentiel du cyberterrorisme est ignoré. Enfin, les objectifs des groupes sont souvent peu clairs, multiples, contradictoires, mal compris par les membres, et déformés par les autorités. Par exemple, al-Qaïda ne désire pas « détruire la démocratie dans le monde », comme on le lit encore souvent.

La survie de ces présupposés est en partie due au fait que le terrorisme, justement, *terrorise*, c'est-à-dire qu'il est conçu non pas comme un phénomène sociologique mais plutôt comme un fléau requérant une réponse immédiate, qui doit être déterminée selon une approche stratégique. Ainsi, plutôt que d'étudier objectivement le terrorisme, nombre d'études adoptent trop rapidement la lunette politique des besoins de contrôle<sup>8</sup>. Notons que l'immense majorité de la littérature scientifique sur le sujet provient de juristes et de politologues. Or, pour les premiers, l'aspect réfléchi et prémédité est une condition *sine qua non* de tout processus judiciaire, qui vise à faire tenir une accusation. Pour les seconds, l'analyse implique trop souvent la mise de côté de tous les aspects sociaux de l'acte terroriste pour se concentrer uniquement sur les décisions des auteurs.

En guise d'illustration générale, le tableau 1 présente une typologie classique qui est utilisée, à quelques nuances près, dans un grand nombre d'études<sup>9</sup>. Notons que la cinquième colonne est assez rarement reconnue

8. George, Alexander, « The Discipline of Terrorology », dans A. George (dir.), *Western State Terrorism*, New York, Routledge, 1991, p. 76-101.

9. Barkan, Steven et Lynne Snowden, *Collective Violence*, Boston, Allyn and Bacon, 2001 ; Hoffman, Bruce, *Inside Terrorism*, New York, Columbia University Press, 2006 ;

par les experts, dont plusieurs limitent leur définition du terrorisme étatique au soutien que des États totalitaires ou autoritaires donnent à des entités terroristes conventionnelles pour déstabiliser les démocraties libérales<sup>10</sup>, ignorant ainsi la répression violente commise par des États liés au monde occidental et le soutien que plusieurs démocraties libérales donnent à des organisations ou à des États qui utilisent couramment des tactiques terroristes.

TABLEAU 1 Typologie conventionnelle du terrorisme

Type	Idéologique (social/ religieux)	Séparatiste	À cause spécifique	Vigilantisme	Étatique (souvent exclu)
Objectif	transformation sociopolitique d'envergure	indépendance politique d'un territoire ou groupe ethnique	variés (environne- ment, avortement, droits des animaux, etc.)	protection du <i>statu quo</i> sociopolitique	répression de la dissidence et/ou déstabilisation d'autres États
Exemples	FARC al-Qaida	ETA IRA	<i>Justice Department</i>	OAS Escadrons de la mort	Iran Lybie URSS É.-U.

Ce type de classification (avec des variantes se concentrant davantage sur les types d'idéologie, sur l'implication de l'État comme sponsor ou provocateur, ou sur les liens avec des groupes criminels faisant le trafic d'armes, de stupéfiants, etc.) souffre de limitations sociologiques assez graves parce qu'il conçoit le terrorisme d'un point de vue uniquement stratégique. Par exemple, la distinction établie entre les groupes idéologiques et les groupes à cause spécifique est davantage dictée par les événements que par la nature des groupes en question, et il n'est pas rare de voir un groupe passer d'une catégorie à l'autre. Le même commentaire vaut également en ce qui a trait aux groupes séparatistes, qui sont aussi

Kellett, Anthony, Bruce Beanlands *et al.*, *Terrorism in Canada, 1960-1989*, Ottawa, Ministry of the Solicitor General of Canada, National Security Coordination Centre, 1991; Laqueur, Walter, *The New Terrorism: Fanaticism and the Arms of Mass Destruction*, New York, Oxford University Press, 1999; Schmid, Alex et Albert Jongman, *Political Terrorism*, New Brunswick, Transaction, 1988. Voir aussi la structure de plusieurs ouvrages collectifs, dont Crenshaw, Martha (dir.), *Terrorism in Context*, University Park, The Pennsylvania State University Press, 1995.

10. Par exemple: Wilkinson, Paul, *Terrorism and the Liberal State*, Londres, Macmillan, 1986.

idéologiques et ne se limitent presque jamais à une logique purement territoriale. Autre critique, la nature de chacune des catégories diffère, ce qui explique en partie les intersections. Si une cause spécifique peut provenir d'une idéologie particulière, c'est que les concepts d'idéologie et de « cause » ne sont pas équivalents. La cause est une fin à proximité, définie clairement et organisant l'action. L'idéologie est une position politique qui peut être très large ou vague.

Enfin, contrairement à notre approche, ces catégories ne sont pas limitées aux *actes* commis, puisque certaines activités sont classifiées selon l'idéologie ou le programme politique de leurs auteurs. On peut facilement donner un exemple du genre de problème que ceci peut causer. Dans les années 1960 et 1970, la GRC a été critiquée par plusieurs commissions d'enquête (McKenzie en 1969, Macdonald en 1981, et Keable, la même année) pour son incapacité à faire une distinction entre *subversion* et *dissidence*. C'est qu'une fois une idéologie ou un programme politique identifié comme générateur de terrorisme, on a peine à concevoir que certains de ses adeptes ne soient pas des terroristes. Pour la GRC, tous les séparatistes étaient des menaces pour la sécurité, et les partis politiques indépendantistes légitimes furent ciblés par des stratégies de surveillance et de déstabilisation.

Pour conclure cette section, soulignons une dernière fois à quel point ce sont les autorités (politiciens, hauts fonctionnaires, policiers, agences de renseignements) qui ont jusqu'ici principalement influencé les travaux scientifiques sur le terrorisme. Par exemple, la raison principale de la distinction entre les séparatistes et les terroristes « à cause spécifique » n'est pas réellement la nature de leurs aspirations – le séparatisme étant sans aucun doute une « cause spécifique » – mais bien l'intensité de leur activité antigouvernementale, ou en d'autres mots la sorte de « menace à la sécurité nationale » qu'ils représentent.

### 3. Une nouvelle classification fondée sur les buts de l'acte terroriste

La classification proposée ici est fondée sur deux dimensions fondamentales, celle de l'ampleur du changement visé par les actes terroristes et celle de la séquence chronologique des justifications ou explications dont ils sont accompagnés. Notons au départ que les buts des terroristes sont toujours variés, sur deux plans : ils varient parce qu'une action particu-



lière peut très bien viser un objectif intermédiaire ou parallèle – par exemple, la libération d'un complice. Ils varient également parce que le terroriste est, comme tout humain, un être complexe qui doit exister dans un contexte changeant. Notre classification repose sur la *dominante* manifeste et sur l'analyse d'ensemble des phénomènes.

La question de l'*ampleur* du changement vise à établir une distinction entre les individus pour qui un irritant particulier suffit à déclencher un processus de préparation et d'accomplissement d'un acte de violence (ou d'une série d'actes) visant à redresser la situation et ceux dont les objectifs sont plus ambitieux. Il s'agit bien sûr d'un continuum, avec à un extrême les attaques visant à détruire un objet jugé dangereux, polluant, anathème ou menaçant pour une raison ou pour une autre, et à l'autre, les croisades ayant pour but le renversement complet de l'ordre social, l'abandon du capitalisme, etc. Contrairement aux typologies conventionnelles, ce type de classification rend bien compte de la manière dont le terroriste conçoit son rôle, son identité sociale et sa capacité d'affecter un changement dans son environnement sociopolitique. Il est également un bon indicateur de l'intérêt qu'auront les individus à s'associer à d'autres, puisque les objectifs plus grandioses risquent de requérir des moyens proportionnés, et des ressources humaines capables de les produire et de les utiliser. De plus, l'ampleur des objectifs est proportionnelle au nombre d'individus qui risquent de les identifier plus ou moins de la même manière, c'est-à-dire de l'existence, à proximité ou ailleurs dans le monde (ce qui cause moins de problèmes depuis l'existence d'Internet), d'autres personnes sympathiques à la cause et prêtes à s'y engager.

Il faut noter que notre évaluation des chances que les terroristes réalisent un jour un but, quelle que soit son ampleur, est absolument sans objet dans cette analyse. La seule chose qui compte est l'évaluation que les terroristes font eux-mêmes de leurs capacités à produire le changement visé. À l'occasion il ne s'agit que d'un désir de participer à un mouvement politique, étant parfaitement conscient que les efforts seront vains, mais tout en les considérant nobles et moralement impératifs. D'un point de vue extérieur, force est de conclure que dans presque tous les cas, les objectifs visés par les terroristes sont irréalistes ou au moins irréalisables avec les moyens disponibles. Non pas que le terrorisme ne réussisse jamais – plusieurs exemples démontrent le contraire – mais ces réussites tiennent de l'exception. Les objectifs d'ampleur minimale,

qui semblent d'emblée plus faciles à réaliser, ont comme inconvénient d'être particuliers à un nombre très restreint d'individus, qui se retrouvent rapidement dans les filets de la police. Le patriarche Weibo Ludwig, qui avait décidé de débarrasser son environnement de la pollution produite par les compagnies pétrolières, fut presque immédiatement identifié, puisqu'il dynamitait les installations situées près de chez lui.

La seconde dimension qui nous intéresse est celle de la séquence temporelle des justifications et des actes. Il s'agit tout simplement de savoir si les raisons qui sont évoquées pour passer à l'action se situent dans le futur ou dans le passé. Plusieurs terroristes cherchent à se venger ou punir les responsables d'un événement qu'ils perçoivent comme une injustice qu'ils ont subie, donc leur justification se situe *avant* leur acte, qui est une réponse. Bien sûr, les actes servant de justification peuvent être relativement distants de la personne qui les évoque. Souvent, l'injustice dénoncée ne touche aucunement le terroriste, mais plutôt 1) des personnes avec lesquelles il s'identifie comme membre d'un groupe précis; 2) des personnes qui sont membres d'un groupe que le terroriste s'est donné pour mission de protéger. Il peut s'agir d'un groupe ethno-culturel, national, des jeunes, des vieux, des femmes, des animaux, etc.

Au contraire, d'autres personnes commettent des actes terroristes pour obtenir une chose, c'est-à-dire en vue de réaliser un objectif situé dans le futur. Ceci est plus commun et inclue bien sûr ceux qui cherchent à séparer une région d'un pays, à protéger l'environnement, à dissuader les femmes de recourir à l'avortement ou les médecins de leur en fournir le service, à établir une utopie communiste, etc. Le fait d'être tourné vers le passé ou vers le futur a une importance de taille, d'un point de vue scientifique, aussi bien qu'au sens pratique. Poursuivre un but futur suppose une idéalisation, l'identification d'une situation meilleure mais qui reste hors de portée, ou tout simplement la résolution pratico-pratique d'un problème matériel ou stratégique immédiat. Les terroristes qui fonctionnent sur ce mode sont sensibles aux événements courants, qui peuvent rendre certains de leurs objectifs caduques ou redondants. Par exemple, un accord politique peut couper l'herbe sous le pied de groupes séparatistes, en leur retirant le soutien populaire dont ils ont besoin.

De façon schématique, ces deux dimensions produisent quatre permutations possibles, équivalentes à quatre catégories de terrorisme, comme illustré par le tableau 2.

TABLEAU 2 Les buts du terroriste selon l'ampleur des objectifs et la séquence chronologique des justifications

Chronologie de la justification*	Ampleur du changement espéré**	
	étroit	large
dans l'avenir	revendication	révolution
dans le passé	justice privée	« restauration »

\*Élément interne; la justification peut être considérée moralement irrecevable par l'observateur.

\*\*Sans égard aux probabilités objectives que ce changement se réalise effectivement.

Les désignations spécifiques contenues au tableau 2 se rattachent spécifiquement au terrorisme classique et moins bien au terrorisme d'État. C'est là une question sémantique: nous croyons que ces appellations conviennent assez bien au contexte canadien, où le terrorisme étatique est surtout un phénomène indirect (l'arrivée d'individus responsables d'atrocités dans leur pays d'origine, par exemple). Cependant, toutes les formes de terrorisme étatique se catégorisent facilement dans la matrice ampleur x chronologie. Les deux cas représentant la totalité des incidents répertoriés par ERTA sont 1) les massacres et génocides commis par des appareils étatiques ou para-étatiques, qui sont classés dans la case « révolutionnaire » (large x avenir) et 2) les abus commis afin de maintenir un projet sociopolitique par la force, classés dans la case « justice privée » (étroit x passé).

### *La revendication*

Cette première catégorie se situe à la rencontre des buts étroits et justifiés par l'obtention d'un résultat situé dans le futur. L'exemple parfait est la prise d'otage visant à faire libérer des prisonniers. La plupart du temps, il s'agit d'objectifs pragmatiques et techniquement faciles à accorder, bien que les autorités choisissent généralement, dans leur discours officiel du moins, de refuser de négocier avec des terroristes qui tentent de les faire chanter. Quoi qu'il en soit, ce genre d'objectif, précis, limité dans ses ramifications et comparativement peu coûteux, reste réalisable en tout, en partie ou en apparence (on peut faire croire à sa réalisation).

En général, les actes terroristes revendicateurs visent les gouvernements et s'attaquent aux infrastructures, aux symboles, et aux personnes qui y sont identifiées ou à une institution étatique particulière à laquelle ils

s'opposent. Dans ces cas, les victimes non liées à l'institution visée, « innocentes », sont rares, et tendent à être des gens qui étaient malheureusement sur place lors de l'attentat et non les cibles directes. L'acte terroriste revendicateur procède de l'intention d'affecter un changement ponctuel, immédiat, et identifie des cibles très spécifiques et reconnaissables.

On distingue souvent, lorsqu'on analyse des actes terroristes, les cibles *primaires*, c'est-à-dire celles qui font les frais immédiats des attaques (les personnes, mais également les structures physiques endommagées ou détruites), des cibles *secondaires*, qui comprennent trois types de *spectateurs*. Les premiers sont les membres du public en général, qui en principe sont victimes de l'aspect « terrorisant » de l'attentat. L'acte terroriste est souvent calculé pour infliger au public un sentiment d'insécurité général, pour une foule de raisons énumérées au tableau 3. Les seconds sont les entités administratives concernées, qu'on veut forcer à agir ou à cesser d'agir. Enfin, il ne faut pas négliger les entreprises commerciales, qui sont souvent la cible d'actes terroristes, dont bien sûr les entreprises qui sont réputées mettre en danger l'environnement ou mener des expériences scientifiques sur des animaux, par exemple. Or, l'acte terroriste revendicateur est plus souvent dirigé vers les cibles secondaires qui sont directement capables d'affecter le changement recherché, c'est-à-dire que les membres du public – bien qu'il soit inévitable qu'ils prennent connaissance de l'attentat et puissent ressentir une certaine insécurité – ne font pas partie de l'équation. La conséquence principale est que les attentats n'ont pas besoin d'être spectaculaires et que les lieux publics génériques ne seront pas visés.

TABLEAU 3 Cibles des actes terroristes revendicateurs

Cibles primaires	Cibles secondaires	Effets recherchés
édifices équipements monuments véhicules infrastructure personnes spécifiquement identifiées	entités administratives concernées	forcer à agir ou à cesser d'agir
	entités commerciales concernées	
	le public ( <i>via</i> les médias)	pression populaire indignation/sensibilisation à une cause

### *La révolution*

L'acte terroriste révolutionnaire est également axé vers la réalisation d'un but futur, mais cherche à provoquer un changement en profondeur des institutions politiques et sociales. Mis à part les membres du Front de libération du Québec, qui tentaient d'obtenir l'indépendance de la province du reste du Canada, ce type de terrorisme est plutôt rare au Canada. En fait, la plupart des exemples résultent de conflits ethniques et politiques situés hors du pays. Ici, il faut introduire une autre nuance dans l'analyse des activités liées au terrorisme. Les attaques violentes contre des personnes et des objets constituent ce qu'il convient d'appeler les « activités primaires » de groupes organisés. Ce sont les activités terroristes proprement dites, mais ce ne sont pas les seules.

En effet, la plupart des groupes d'importance doivent aussi s'adonner à des activités relativement intensives et organisées de recrutement, de financement, d'entraînement, d'achat et de livraison de matériaux (légaux, comme du matériel informatique, des téléphones, des jumelles et illégaux, comme des armes, explosifs, produits chimiques, radioactifs), de production de faux documents, etc., qui sont des « activités secondaires ». Ces activités sont le soutien logistique du terrorisme et, au départ, prennent place dans le pays où résident les groupes. Souvent, elles viennent également s'étendre à des communautés diasporiques établies dans d'autres pays. À ces endroits, des groupes ethnoculturels liés au conflit original sont sollicités pour participer au « combat » mené dans leur pays d'origine, principalement sous forme de contribution financière. Un des plus importants groupes ayant des activités terroristes dans le monde, les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (TLET), sont particulièrement actifs dans la communauté tamoule de la ville de Toronto.

Ces activités de soutien sont généralement légales, ou du moins peu contrôlées dans les pays où les groupes évitent la violence terroriste. Ainsi, en menant leurs activités secondaires dans d'autres pays, ces groupes sont beaucoup plus efficaces parce qu'ils réussissent à rester sous le radar des autorités. Depuis les attentats de septembre 2001, la plupart des pays se sont cependant dotés de lois interdisant de fournir un soutien à des groupes dont les activités terroristes sont connues — dont les TLET au Canada, qui sont formellement interdits depuis avril 2006. Il n'en reste pas moins que l'attention policière portée à ces activités, qui ne sont pas

du « terrorisme » au sens propre, est beaucoup moindre que celle vouée aux personnes qui pourraient commettre des actes de violence terroriste en territoire canadien.

Cette répartition territoriale des activités primaires et secondaires est propre aux grands groupes et excessivement rare dans le cas des terroristes revendicateurs, par exemple, qui sont concentrés sur un territoire restreint. Ces derniers sont également engagés dans des activités de moindre envergure, ciblées précisément, peu coûteuses et nécessitant moins de ressources. Les groupes révolutionnaires, plus ambitieux et plus nombreux, ont des besoins plus importants. Ceci introduit une différence logistique importante entre les groupes révolutionnaires qui sont actifs internationalement, et donc qui peuvent se passer du support de la population locale, et ceux qui sont confinés à leur région d'origine et dont la subsistance en dépend.

L'acte de terrorisme révolutionnaire visant des changements profonds, la variété de ses cibles est maximale. Plutôt que de se concentrer sur certains endroits et personnes identifiées comme faisant partie d'un « problème » qu'il s'est donné la mission de régler, le révolutionnaire considère de larges pans de son environnement politique et social comme corrompus, exploités, dangereux, immoraux, etc. et ainsi a l'embarras du choix quant aux installations, monuments, et personnes représentant des cibles légitimes. Notons que dans beaucoup de cas, comme une révolution est concevable par plusieurs personnes à la fois (même en tenant compte, bien sûr, de l'infinité des différentes idéologies possibles), les groupes révolutionnaires ont un pouvoir de recrutement assez élevé parce que le bassin de population concerné est très important, contrairement à celui du terroriste revendicateur, qui lui a des objectifs d'intérêt plus restreint. Ceci a pour conséquence de faire éclater davantage le nombre de cibles qui peut être imaginé, puisque les groupes, sous-groupes, cellules et individus conçoivent leurs objectifs et leurs méthodes de manière plus ou moins indépendante, et avec la variété d'opinions qui découle du nombre d'individus impliqués.

En général, le terrorisme révolutionnaire procède d'une vision du monde où la situation de la population en général, ou d'un sous-groupe particulier n'est pas optimale en vue de son développement social, politique, économique, culturel, etc. La mission du révolutionnaire est de redresser cette situation, de provoquer l'avènement d'un monde meilleur.

Ainsi, les citoyens ordinaires ne seront pas les cibles visées, sauf si la révolution doit palier à un conflit ethnique quelconque. Dans ces cas, les membres de groupes ethniques en conflit avec celui du terroriste peuvent devenir des cibles en tant que tels, sans avoir été impliqués d'une manière ou d'une autre, personnellement ou en tant qu'agents institutionnels, dans la situation politique jugée inacceptable par le terroriste.

Ainsi, les actes de terrorisme révolutionnaire se concentrent surtout sur l'État et ses membres reconnaissables (fonctionnaires, politiciens, forces de l'ordre) et les victimes civiles sont involontaires (ce sont des « pertes collatérales », selon l'expression). Ceci, en partie parce que les pertes civiles réduisent le soutien populaire dont ont besoin les terroristes révolutionnaires, et en partie parce que la logique de la révolution s'oppose au massacre de ceux dont on veut améliorer les conditions de vie.

### *La justice privée*

Avec le justicier privé, nous retournons aux actes visant des changements ciblés, mais cette fois avec une justification située dans le passé. Contrairement au terrorisme de revendication, le justicier privé ne sera pas satisfait d'un règlement impliquant l'obtention d'un changement quelconque dans l'administration de l'État, dans les pratiques d'une entreprise industrielle ou dans quelque autre aspect de la vie sociale, puisque c'est un fait passé, maintenant inaltérable, qui est au fondement de son action. Ainsi, le justicier privé est beaucoup moins sujet à négocier un règlement à sa situation, à moins qu'on lui offre de punir ou de détruire les personnes, l'institution ou l'installation qui est sa cible. Tendant vers l'absolu et donc l'impossibilité de toute forme de compromis, la légitimité des actes est ici présentée en termes de *justice* et d'une échelle de valeurs située au-dessus des lois et des institutions, auxquelles ils ressentent le besoin de se substituer.

Comme le revendicateur, le justicier privé est également concentré sur les cibles institutionnelles, surtout étatiques, mais incluant également les entreprises privées. Donc les membres du public en général sont peu à risque et, sauf exception, les attaques seront d'envergure limitée. De plus, les justiciers ont tendance à agir seuls ou en groupes très restreints d'individus croyant avoir été personnellement victimisés ou se donnant comme mission d'en venger d'autres qui ne peuvent pas le faire (parce qu'ils sont

morts, parce que la cause est d'un autre siècle, parce que les victimes directes sont incapables de se défendre ou parce qu'elles ne reconnaissent pas elles-mêmes le besoin d'une vengeance violente).

Une exception au caractère généralement restreint de la justice privée provient de la perception, différente dans plusieurs cultures, de la responsabilité morale des actes. Si dans la culture occidentale on conçoit la responsabilité comme essentiellement individuelle, requérant des actes spécifiques de la part de celui qui sera réputé moralement « responsable » (ce qui inclue les encouragements, l'aide indirecte, l'inaction en connaissance de cause), dans d'autres cultures la responsabilité peut s'étendre rapidement à beaucoup de personnes. Par exemple, les membres de la famille, les collègues de travail, les coreligionnaires ou les autres membres d'un groupe ethnique particulier peuvent être tenus responsables des actes individuels d'une personne — et passibles d'une sanction. Vues de l'extérieur, les démocraties ont également ceci de particulier que leurs gouvernements sont choisis par les citoyens ordinaires, qui peuvent donc être réputés responsables de toutes les actions entreprises par toutes les institutions reliées à l'État.

### *La « restauration »*

Nous utilisons ici le concept de restauration pour décrire le désir de rétablir un état de faits, une situation, une ère particulière, jugés comme idéaux, parfaits ou nécessaires, et situés dans un passé plus ou moins lointain. Dans certaines variantes il s'agit d'un idéal qu'on croit cyclique, qui reviendra inévitablement, mais dont le retour nécessite une accélération. Le terrorisme de restauration voit dans le passé un modèle social, économique, politique, religieux ou éthique qui doit absolument être rétabli pour remplacer les structures actuelles, qui sont corrompues, immorales ou oppressantes. Il s'agit de changements profonds, du remplacement de plusieurs structures existantes pour se conformer à une certaine image d'un passé glorieux. Contrairement au révolutionnaire, qui veut transformer la société selon des idéaux essentiellement abstraits (bien que des exemples de telles transformations puissent exister ailleurs), les actes terroristes visant la restauration du passé tirent leur fondement d'une certaine connaissance historique et s'inscrivent profondément dans une réalité culturelle largement partagée. Cette connaissance peut



embellir énormément la réalité ou être carrément fausse, mais elle a l'avantage d'avoir été diffusée au préalable puisqu'elle fait partie de la culture. Ainsi, le bassin de recrues potentielles est maximisé et la nécessité d'accompagner l'existence du groupe et ses activités d'un message justificateur, explicatif, de revendications, de communiqués, etc. est réduite.

Conséquemment, le terrorisme de restauration est le moins bavard des terrorismes. Contrairement aux formes plus conventionnelles de terrorisme, où la violence était presque un prétexte servant à souligner un message explicite, les actes terroristes de restauration ne sont pas accompagnés de mots, d'arguments. Le message — car il y en a bien sûr tout de même un — est contenu dans l'acte, facilement déchiffrable par les spectateurs choisis, ceux qui comprennent déjà l'idéologie en jeu. Peu étonnant, dans ces conditions, que ces actes terroristes soient parmi les plus spectaculaires qui soient : le message est porté par l'ampleur de la destruction et des pertes humaines.

Une autre particularité du terrorisme de restauration est son aspect profondément religieux. Ceci s'explique sans doute par la quête d'absolu qui accompagne l'idéalisation du passé, mode de pensée par ailleurs radicalement conservateur et donc souvent déjà en symbiose avec une religion qui sous-tend son échelle de valeurs. Peu d'idéologies offrent des absolus aussi puissants et à la fois faciles d'accès que ceux qui sont liés aux religions. Dans les cas où la restauration du passé entre en conflit avec les acquis, la présence ou les activités d'un groupe religieux opposé, la radicalisation des terroristes est d'autant plus profonde. Le conflit risque alors de se transformer en guerre de religion. Notons, par ailleurs, qu'il n'est pas exclu que celui qui est engagé dans ce schème de pensée *ne croit pas qu'il soit possible de réussir réellement*. Il suffit qu'il croit que se vouer à leur réalisation est un impératif moral (par exemple, celui qui croit que le *djihâd* est un devoir personnel du musulman, sans égard aux chances de vaincre l'ennemi. En fait, s'investir dans un combat sans espoir est en soi une forme d'héroïsme et d'abnégation).

Bien sûr, dans cette idéologie de l'absolu, où des fins historiques, glorieuses, sacrées sont visées, et où sont mises en scène des stratégies à la fois épiques, désespérées et qui feront un jour les légendes, l'être humain est bien peu de choses. Donc, le nombre de victimes qui tomberont sous les bombes est malheureux, mais insignifiant dans l'ordre des choses. Les victimes directement ou indirectement responsables pour la

disparition des idéaux ou qui s'opposent à leur retour n'ont que ce qu'elles méritent; les autres meurent pour une cause qui les dépasse. La violence de restauration est celle qui discrimine le moins dans les victimes possibles de ses attaques. De la même manière, la vie de ceux qui luttent pour la restauration est également insignifiante et tous sont prêts à la sacrifier (du moins, en principe). C'est l'héroïsme du martyr qui fait fi de son bien le plus cher, se sacrifie pour un bien absolu.

Dans un texte précédent<sup>11</sup>, nous avons rattaché cette catégorie de « restauration » à ce que plusieurs auteurs ont appelé le « nouveau terrorisme ». Il y a lieu de nuancer ce rapprochement. À l'analyse, l'objet « nouveau terrorisme » est difficile à cerner et il semble que son caractère nouveau est surtout dû à l'impact que le 11 septembre 2001 a eu dans l'imaginaire des analystes, des politiciens et des policiers. Statistiquement, il brille par son absence et ne concorde pas avec la progression chronologique impliquée par le vocable de « nouveau ». D'ailleurs, le terrorisme de restauration ne date pas de septembre 2001. Néanmoins, les caractéristiques du nouveau terrorisme — mise à part sa nouveauté et son absence de cohérence interne — sont celles du terrorisme de restauration : absolutisme, vision tournée vers le passé, destruction spectaculaire, message essentiellement implicite.

TABLEAU 4 Variation moyenne des principaux aspects des quatre types de terrorisme

Type de terrorisme	Aspects importants			
	spécificité des victimes	gravité des attaques	facilité de recrutement	communication explicite
<i>revendication</i>	++++	++	++	+++++
<i>révolution</i>	+++	++++	++++	++++
<i>justice privée</i>	+++++	+++	++	+++
<i>restauration</i>	+	+++++	+++++	+

Le tableau 4 résume les paragraphes précédents en systématisant la valeur relative des quatre principales facettes du terrorisme pour chaque type.

11. Leman-Langlois et Brodeur, « Terrorism Old and New: Counterterrorism in Canada, 1973-2005 », 2005.

*Cas particulier : l'absence de buts*

Les terroristes doivent-ils toujours avoir un but ? Plusieurs analystes ont conclu que non, taxant par exemple les attaques attribuées à al-Qaïda de « nihilisme », de violence gratuite, sans but, commise pour elle-même. On a peine à imaginer qu'une personne puisse planifier un attentat meurtrier, dans lequel elle perdra la vie, sans avoir d'objectif ; pourtant, la variété infinie de l'action humaine et des motifs individuels oblige à conclure que c'est possible. Cependant, cette conclusion ne nous sert pas à grand chose. La question plus utile est de savoir à quel point cette idée de terrorisme nihiliste nous permet de comprendre ce qui se passe *en général* (et éventuellement d'intervenir). Dans sa définition normale (on l'utilise souvent, à tort, comme synonyme du « mal »), le nihilisme implique une absence radicale d'idéaux, de sens, de moralité et de vérité. Or, pour que le terrorisme s'attaque à des *cibles*, il doit, par définition, comporter un moyen de les choisir — donc justement une forme ou une autre de moralité, d'idéaux. Le fait que nous décidions, en tant qu'observateurs, de condamner cette moralité, ne la fait pas disparaître. Ainsi, le nihilisme identifié par certains auteurs est simplement le rejet de la forme de moralité à laquelle ils adhèrent personnellement.

Merari a parlé de « terrorisme expressif » pour décrire certaines attaques qui semblent dépourvues d'objectifs stratégiques clairs<sup>12</sup>. La plupart des cas qu'il évoque pour soutenir cette thèse sont des actes classés ci-dessus comme ayant un motif, une justification située dans le passé — et donc aucun objectif futur à accomplir, si ce n'est que l'impression d'avoir accompli une vengeance, par exemple. Pour Merari, ceci est le fruit d'un certain état d'esprit, et donc un terrorisme *émotif* plutôt que rationnel. Cette conclusion repose sur une distinction beaucoup trop marquée entre le rationnel et l'irrationnel, qui ne cadre pas vraiment avec les faits. De plus, la « vengeance » recherchée est souvent le produit d'une conception stricte de la justice et de la conviction qu'elle ne sera jamais faite sans l'aide d'un acte d'éclat. Ceci n'est pas plus émotionnel ou irrationnel que de croire au retour de la domination culturelle, philosophique, scientifique et politique de l'islam sur terre, but explicite de certains actes terroristes de « restauration ».

12. Merari, Ariel, « Terrorism as a Strategy of Insurgency », *Terrorism and Political Violence*, 5(4), 1993, p. 213-251.



Le lecteur aura sans doute compris que les buts des terroristes peuvent varier dans le temps ; ils ne sont également pas exclusifs : un acte terroriste peut avoir été commis dans le dessein de réaliser tout un éventail d'objectifs et, donc, appartenir à plus d'une des quatre catégories décrites plus haut. Dans de tels cas, qui sont sans doute majoritaires, il faut identifier la *dominante*, la raison principale de la mobilisation des individus. Il serait vain d'attendre qu'une forme ou une autre d'activité humaine corresponde à un type idéal avant de la classer — toute science sociale serait alors impossible. Il suffit de comprendre les traits principaux du rationnel des acteurs ; notre analyse se veut scientifique, ce qui veut dire à la fois qu'elle s'appuie sur l'observation de la réalité et qu'elle réduit forcément cette réalité pour la systématiser, la généraliser, et permettre certaines prévisions. Ainsi, c'est tout un monde de détails qui s'échappe, mais au profit d'une compréhension globale du phénomène. Procéder autrement nous forcerait à nous enfoncer toujours plus avant dans un particularisme infini : si on s'y penche d'assez près, le moindre geste humain diffère de tous les autres gestes jamais commis dans l'histoire de l'espèce.